Page: 1/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.07.2018 Numéro de version 3 Révision : 06.07.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: SDR flow +
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- · Emploi de la substance / de la préparation: Plombage dentaire
- · *Utilisations déconseillées* Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur :

DENTSPLY DeTrey GmbH

De-Trey-Str. 1 D-78467 Konstanz GERMANY

Tel.: +49-(0)7531-583-0

Fax: +49-(0)7531-583-104

email: KonstanzDEU.info-sdb@dentsplysirona.com

- · Service chargé des renseignements :
- Departement Research & Development for technical information
- Departement Marketing & Sales for distribution of the safety data sheets
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence: +49-(0)7531-583-0 8:00 17:00 (GMT + 1:00)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger



- · Mention d'avertissement Attention
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Ethoxylated Bisphenol A Dimethacrylate 2,2'-ethylenedioxydiethyl dimetharcylate

· Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

· Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de

protection du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

(suite page 2)

Page : 2/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.07.2018 Numéro de version 3 Révision: 06.07.2018

Nom du produit: SDR flow +

(suite de la page 1)

· Indications complémentaires:

Dans la mesure où le produit est un dispositif médical tel que défini dans la directive 93/42/CEE, destiné à l'utilisateur final, invasif ou utilisé en contact physique direct avec le corps humain, il n'est pas soumis à l'obligation d'étiquetage telle que définie dans le règlement (CE) n° 1272/2008.

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- · Description:

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

· Composants dangereux:		
CAS: 105883-40-7	Urethane Dimethacrylate Resin	10 – 25%
	Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	
CAS: 13760-80-0	trifluorure d'ytterbium	≥2,5 - < 10%
EINECS: 237-354-2	Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	
CAS: 24448-20-2	Ethoxylated Bisphenol A Dimethacrylate	≥2,5 - < 10%
	Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	
CAS: 109-16-0	2,2'-ethylenedioxydiethyl dimetharcylate	≥2,5 - < 10%
EINECS: 203-652-6	Skin Sens. 1, H317	
CAS: 3290-92-4	propylidynetrimethyl trimethacrylate	≥ 0,25 - < 2,5%
	Aquatic Chronic 2, H411	

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des premiers secours
- · après inhalation: Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
- · après contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- · après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- · après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Indications destinées au médecin : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

Page: 3/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 06.07.2018 Numéro de version 3 Révision: 06.07.2018

Nom du produit: SDR flow +

(suite de la page 2)

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité : Appareil de protection respiratoire indépendant de l'air ambiant

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

 $\cdot \textit{6.1 Pr\'ecautions individuelles}, \textit{\'equipement de protection et proc\'edures d'urgence}$

Porter un vêtement personnel de protection

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir par moyen mécanique.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Respecter les précautions habituelles en travaillant avec des produits chimiques.

- · Manipulation : Produit exclusivement réservé à l'usage dentaire.
- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Ne conserver que dans le fût d'origine
- · Indications concernant le stockage commun : non nécessaire
- · Autres indications sur les conditions de stockage : Tenir les emballages hermétiquement fermés
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Sans autre indication, voir point 7.
- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Remarques supplémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- Equipement de protection individuel :
- · Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

· Protection respiratoire: Ne pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

(suite page 4)

(suite de la page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.07.2018 Numéro de version 3 Révision: 06.07.2018

Nom du produit: SDR flow +

· Protection des mains :



Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- · Temps de pénétration du matériau des gants
- Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- · Protection des yeux :



Lunettes de protection hermétiques.

· Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles		
Indications générales.		
· Aspect:		
Forme:	paste	
Couleur:	selon désignation produit	
· Odeur :	caractéristique	
· Seuil olfactif:	Non déterminé.	
· valeur du pH:	Non déterminé.	
· Modification d'état		
Point de fusion :	Non déterminé.	
Point d'ébullition :	Non déterminé.	
· Point d'éclair	Non applicable.	
· Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non applicable.	
· Température d'inflammation :	Non applicable.	
· Température de décomposition :	Non déterminé.	
Auto-imflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.	
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.	
· Limites d'explosion :		
inférieure :	Non déterminé.	
supérieure :	Non déterminé.	
· Pression de vapeur :	Non déterminé.	
· Densité à 20 °C:	1,9 g/cm³	
· Densité relative.	Non déterminé.	
· Densité de vapeur:	Non déterminé.	

(suite page 5)

Page: 5/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.07.2018 Numéro de version 3 Révision: 06.07.2018

Nom du produit: SDR flow +

		suite de la page 4
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.	
· Solubilité dans/miscibilité avec		
l'eau :	non ou peu miscible	
· Coefficient de partage (n-octano	ol/eau) : Non déterminé.	
· Viscosité :		
dynamique :	Non déterminé.	
cinématique :	Non déterminé.	
· Teneur en solvants :		
solvants organiques	0,0 %	
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.	

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs L	· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :		
	CAS: 109-16-0 2,2´-ethylenedioxydiethyl dimetharcylate		
Oral	LD50	> 5.000 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	> 2.000 mg/kg (mouse)	
CAS: 3290-92-4 propylidynetrimethyl trimethacrylate			
Oral	LD50	> 2.000 mg/kg (rat)	

- Effet primaire d'irritation :
- · de la peau :

Provoque une irritation cutanée.

· des yeux :

Provoque une sévère irritation des yeux.

· Sensibilisation:

Peut provoquer une allergie cutanée.

- · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Page: 6/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.07.2018 Numéro de version 3 Révision : 06.07.2018

Nom du produit: SDR flow +

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique :			
CAS: 109-16-0 2,2´-ethylenedioxydiethyl dimetharcylate			
LC50/96h	16,4 mg/l (Brachydanio rerio)		
EC50/72h	> 100 mg/l (Pseudokirchnerella subcapitata)		
CAS: 3290	CAS: 3290-92-4 propylidynetrimethyl trimethacrylate		
	2 mg/l (Fish acute toxicity study)		
EC50/48h	> 9,22 mg/L (daphnia magna)		

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques :
- · Indications générales : Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets		
18 01 06*	produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses	
HP 4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires	
HP 13	Sensibilisant	

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIOUE 14: Informations relatives au transport

Red Hige Living of matter is at that sport	
· 14.1 Numéro ONU · ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, ADN, IMDG, IATA · Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	Non applicable.

(suite page 7)

Page : 7/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 06.07.2018 Numéro de version 3 Révision: 06.07.2018

Nom du produit: SDR flow +

(suite de la page 6) · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable. · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable. · ''Règlement type'' de l'ONU: néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· TLV (Threshold Limit Value established by ACGIH)		
CAS: 13760-80-0	trifluorure d'ytterbium	A4
CAS: 128-37-0	2,6-di-tert-butyl-p-crésol	A4
CAS: 13463-67-7	dioxyde de titane	A4
· NIOSH-Ca (National Institute for Occupational Safety and Health)		
CAS: 13463-67-7 dioxyde de titane		

- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · RÈGLEMENT (CE) Nº 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

La fiche de données de sécurité jointe couvre les dangers et les mesures devant être prises lorsque des quantités importantes de produit sont libérées, par exemple en raison d'accidents pendant le transport ou le stockage.

Pour les quantités de produit typiquement utilisées dans la pratique clinique, l'information nécessaire pour un usage et un stockage sûr du produit est fournie dans la notice au produit.

· Phrases importantes

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- · Service établissant la fiche technique : Research & Development
- · Contact: Numéro à appeler en cas d'urgence dentaire: +49-7531-583-350
- · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

NIOSH: National Institute for Occupational Safety

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

(suite page 8)

Page: 8/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Numéro de version 3 Révision: 06.07.2018 Date d'impression: 06.07.2018

Nom du produit: SDR flow +

(suite de la page 7)

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

SKIN Sens. 1: Sensibilisation culanee – Calegorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

* Données modifiées par rapport à la version précédente